

**Secrétariat**

21 juillet 2005

Circulaire**

Circulaire du Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui

Destinataires: Les membres des délégations et les fonctionnaires du Secrétariat

**Objet: Premier jour d'émission – 3 juin 2005 :
timbres « Année internationale du sport »****Timbres commémoratifs**

1. En novembre 2003, l'Assemblée générale a proclamé 2005 « Année internationale du sport et de l'éducation physique ». Cette année fournit une occasion unique d'appeler l'attention de la communauté internationale sur l'importance du sport dans la société et sur la façon dont les programmes d'éducation sportive et physique peuvent être utilisés comme des outils permettant de lutter contre des problèmes tels que la pauvreté extrême, les conflits et le VIH/sida et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
2. Le vendredi 3 juin 2005, comme suite à la proclamation faite par l'Assemblée, l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies (APNU) émettra une série de six timbres commémoratifs sur le thème « Année internationale du sport ».
3. Les six timbres, d'une valeur de 0,37 dollar, 0,70 dollar, 1 franc suisse, 1,30 franc suisse, 0,55 euro et 1,10 euro, ont été conçus par Roland Hirter (Suisse). M. Hirter a également conçu un septième timbre « Sport 2005 », qui a été mis en vente par l'APNU en novembre 2004.

* Réimpression pour raisons techniques.

** Date d'expiration : 14 juin 2005.



(Équivalents en dollars : 1 franc suisse : 0,88 dollar; 1,30 franc suisse : 1,14 dollar; 0,55 euro : 0,73 dollar; et 1,10 euro : 1,46 dollar, sous réserve de fluctuations des taux de change.)



Renseignements pratiques

4. Pour la commodité des philatélistes, l'APNU mettra en vente au Siège des enveloppes premier jour affranchies et oblitérées à New York, Genève ou Vienne, mais **uniquement** au cachet premier jour de l'APNU. Le vendredi 3 juin, les membres des délégations et les fonctionnaires pourront se procurer ces articles aux endroits suivants :

a) Comptoir de vente de l'APNU, au 1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, de 9 heures à 17 heures;

b) Comptoir temporaire situé dans l'aile est du hall du Secrétariat, entre la cafétéria et le kiosque à journaux devant la baie vitrée, de 9 heures à 16 heures.

5. Il sera également possible d'obtenir les oblitérations premier jour au point de vente temporaire du Service postal des États-Unis installé à côté de la Librairie des Nations Unies, au 1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, de 9 heures à 17 heures.

6. Des informations relatives aux timbres de l'Organisation des Nations Unies sont disponibles sur le site Internet suivant : <<http://www.un.org/Depts/UNPA>>.